

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins
PARIS

Téléphone 112-41
Code français AZ



NOVEMBRE 1908. — N° 53

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E.C.P.
11, Boulev. de Magenta, PARIS

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

MEUBLES DE
BUREAU

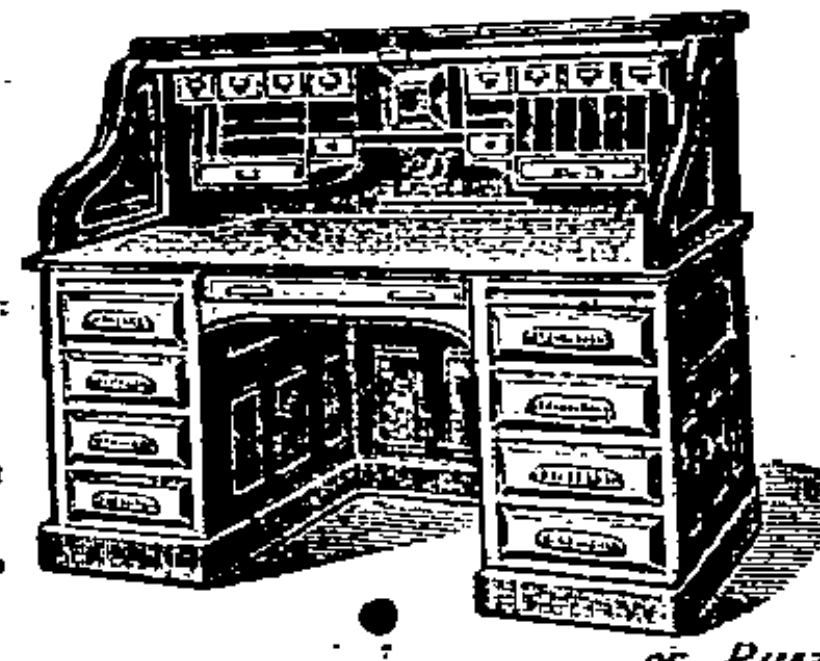
BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS

Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900



**FABRIQUE de
STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

PARIS

TÉLÉPHONE

236.74

POUR VOS JARDINS
employez les

Toiles Dufour

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



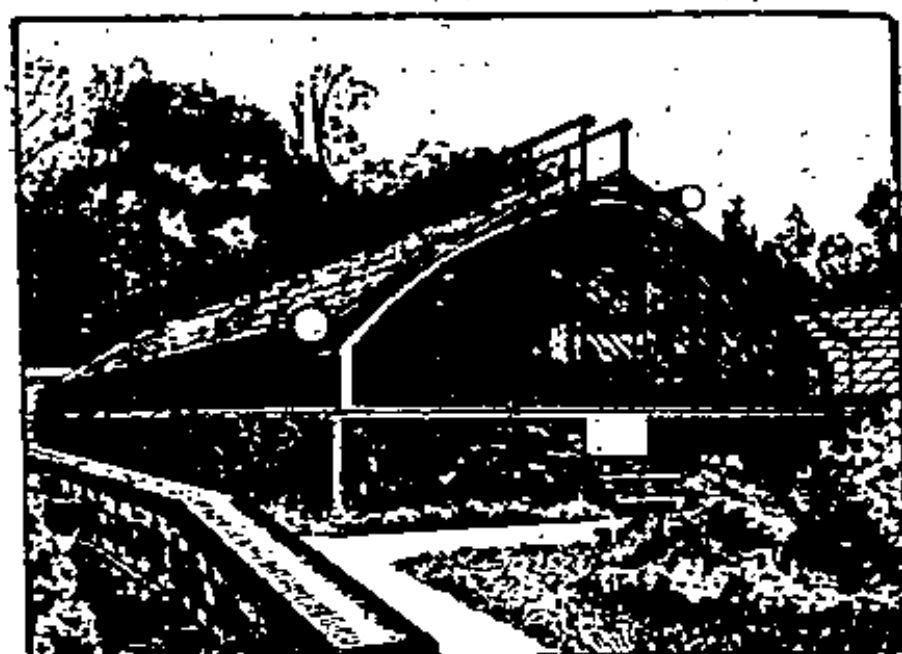
**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



**TOILE-ABRI
pour ESPALIERS**
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOR

en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

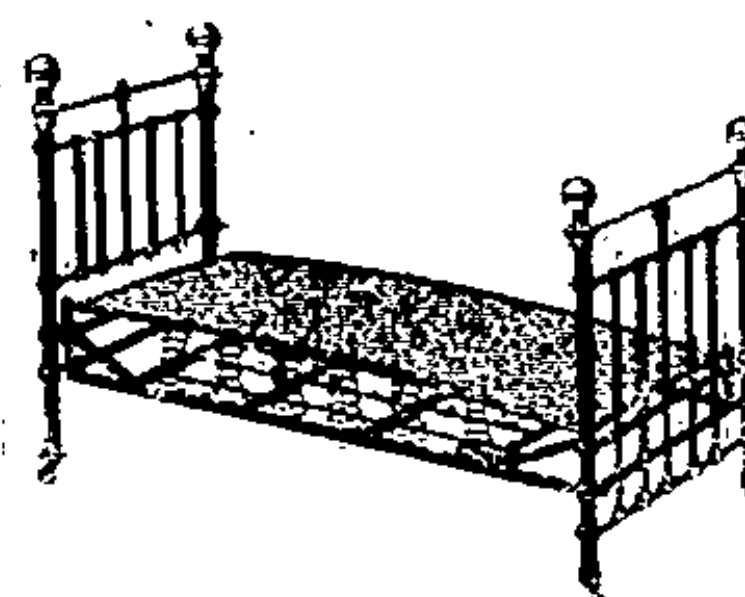
27, Rue Mauconseil, PARIS, 1^{er}.

Le rue donne 36, rue Montorgueil.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, PARIS

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

MATELAS

EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité

de tous appareils

d'éclairage

de

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.

LE SEUL

Tableau à Fiches

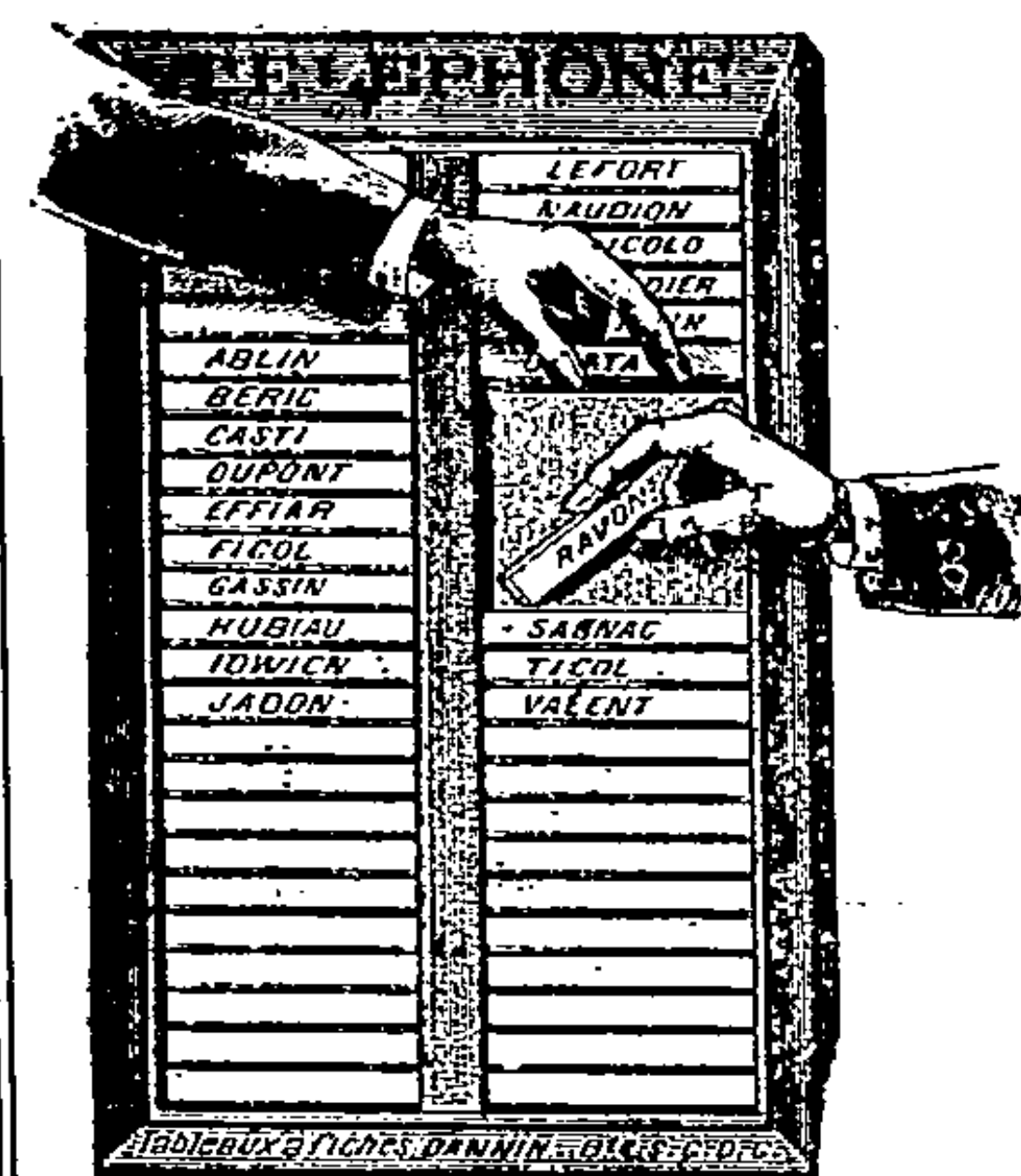
dans lequel une fiche se place sans qu'on ait à déplacer les suivantes.

Toutes tailles
Tous modèles

CATALOGUE FRANCO

DANNIN

41, Rue Littré,
PARIS



Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin
près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS
ET INTIMES

POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.
Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.
Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.
Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.
Adresse télégraphique : **LOUGUIL-PARIS**

CONSERVES DE MAQUEREAUX

AVEC & SANS ARÊTES

AMIEUX-FRÈRES

TOUJOURS A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.



Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés

+

AMBULANCES
—
DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN 6, rue Oudinot,
Directeur. **PARIS**

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.
Remise 10 % aux adhérents. Téléphone 126.22

96 Rue de RIVOLI

COMPTABILITÉ

TRAVAUX et COURS de
Ouverture d'une section Dames : 13, Bd St-Denis. Téléph. 308-40.

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du Bd Sébastopol) Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”
“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubouge.

P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 723-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale. Tél. 243-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Pontthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

DEMÉNAGEMENTS

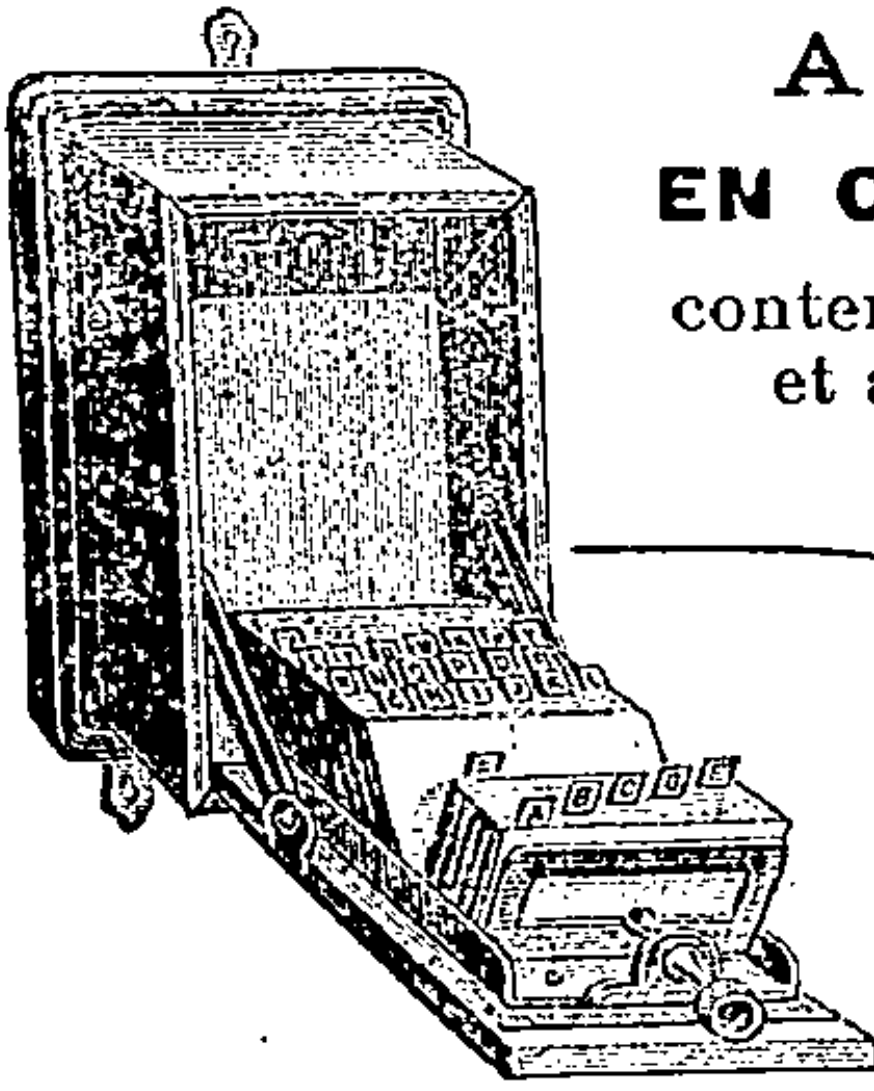
PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES
EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées. **PRIX : 18 fr.**



PARNOTTE
75, rue Beaubourg
TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications gratuites
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

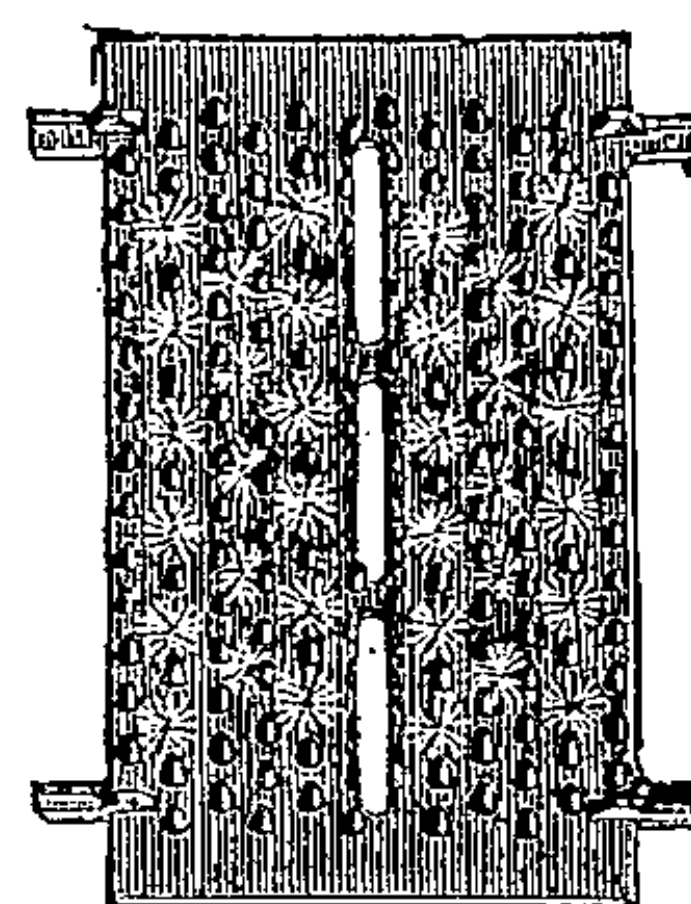
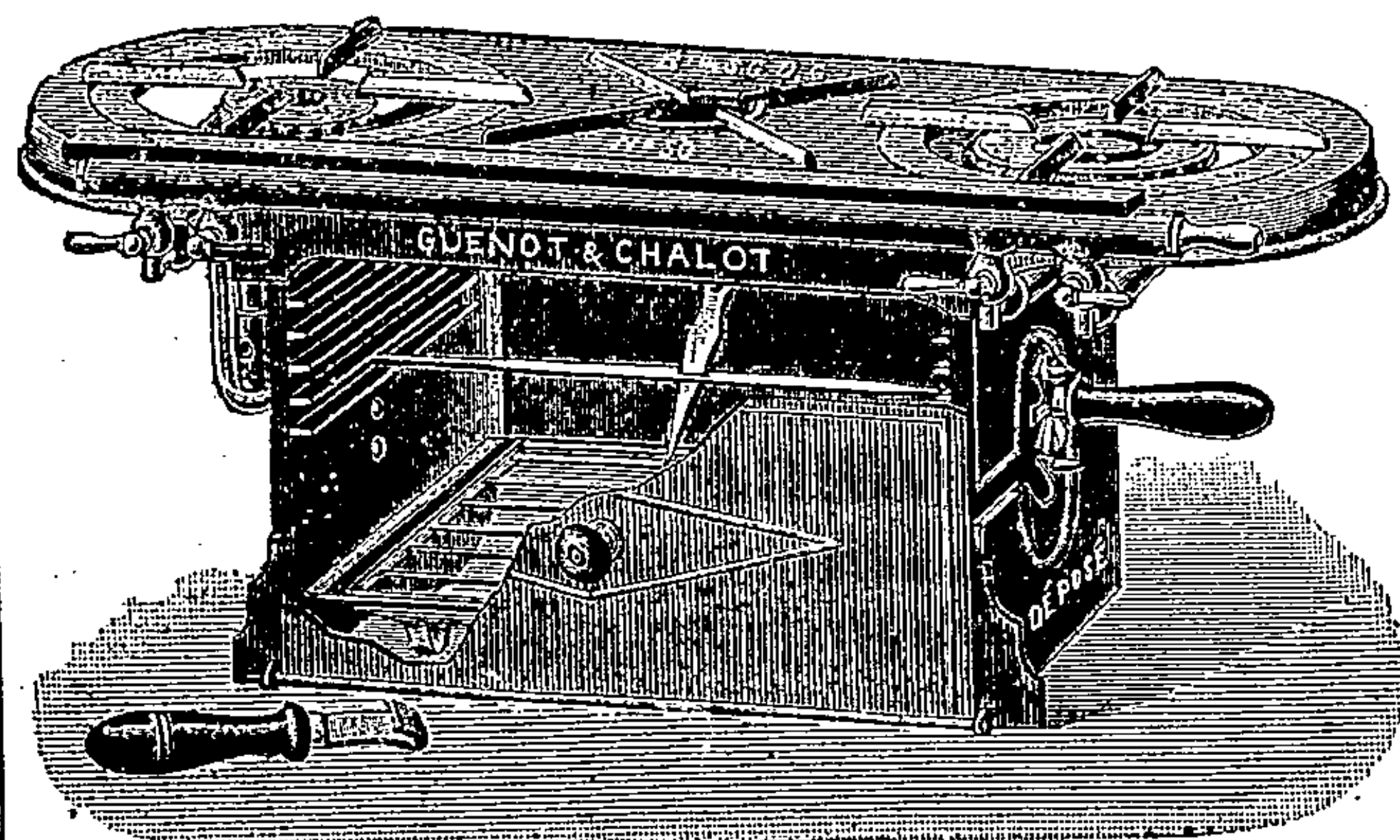
La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans
Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 529-57

Réchauds à Gaz "PLAFOND AMIANTE"

L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
d'Amiante.

N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS
TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages.
La morale des interpellations	3
Un défi au commerce.	3
Le rétablissement des communications	4
M. Simyan a induit la Chambre en erreur.	4
Les procédés de M. Simyan.	4
Notre meeting	4
Pour les abonnés non sinistrés.	7
Le téléphone à la Chambre.	8
Pour les abonnés supplémentaires	9
Rapport des agents des P. T. T.	10
Rapport des commerçants et industriels du II ^e ar- rondissement (Le service provisoire).	12
Echos de partout	13
A travers la presse	14
Remises à nos adhérents	16

LA MORALE DES INTERPELLATIONS

Les interpellations sur le sinistre de Gutenberg ont donné lieu à un débat très intéressant, que nous analysons d'autre part. Si elles n'ont pas abouti à un résultat immédiat, elles ont montré du moins au gouvernement et à l'administration qu'il existe désormais à la Chambre un groupe énergique, compétent et documenté de députés de tous les partis, qui s'intéressent à la question téléphonique et qui ne se contenteront pas de vaines paroles.

Le gouvernement l'a si bien compris qu'il n'a pas osé réclamer un ordre du jour de confiance, car cette confiance, il le sentait, la Chambre ne l'aurait pas accordée à l'administration des téléphones. Il a dû se contenter de l'ordre du jour pur et simple, véritable reculade après les paroles de M. Simyan qui avait posé la question de confiance au milieu de la séance.

Nous prenons acte des promesses de M. Barthou, qui s'est engagé à faire des réformes sérieuses — enfin ! — à industrialiser les téléphones et à entrer dans la voie de l'autonomie tout au moins administrative.

Mais il est un passage du discours de M. Barthou que nous ne pouvons admettre. Répondant à M. Marcel Sembat, qui lui conseillait d'associer à l'administra-

tion l'action des sociétés, le ministre a répondu :

— Oui, mais à la condition que ces *associations* n'aient pas le souci d'intérêts privés, qu'elles aient en vue exclusivement l'intérêt général.

Nous demandons à M. Barthou ce que signifie cette phrase, et nous le prions de préciser son sous-entendu. Si en parlant d'associations il a cru devoir viser l'Association des Abonnés au Téléphone, il a été singulièrement mal renseigné, car, depuis sa fondation, l'Association a prouvé par ses actes qu'elle n'avait qu'un seul but : la défense des intérêts généraux de tous les abonnés. Nous mettons ici que ce soit au défi de prouver le contraire.

Un défi au Commerce

Changement de numérotage intempestif.

C'est toujours le gâchis qui continue et s'aggrave.

L'administration des téléphones, au lieu de chercher à se faire pardonner le sinistre causé par son imprévoyance, vient de lancer un véritable défi au commerce.

Un grand nombre d'abonnés sinistrés du Marais et des quartiers voisins ont en effet reçu au milieu de novembre une circulaire les avisant que leur numéro téléphonique allait être changé, et qu'ils figureraient sous leur nouveau numéro dans l'Annuaire 1909.

La circulaire déclare textuellement que c'est là une conséquence des mesures prises pour réparer le sinistre de Gutenberg : on va faire une nouvelle section d'abonnés — les 1000 — en vue du futur bureau des Archives. Cette série est d'ailleurs très mal choisie et occasionnera toutes sortes d'erreurs.

En vérité le moment est bien choisi ! L'administration trouve donc que les abonnés sinistrés n'ont pas été assez lésés, et elle vient bouleverser, par un autoritarisme intempestif, les intérêts commerciaux en pleine saison, au moment où tous les catalogues, prospectus, etc., sont lancés. Et cela en vue d'un bureau qui ne sera

pas ouvert *avant deux ans* au moins ! L'administration est si peu prête que M. Simyan a fait remettre *sine die* l'adjudication du multiple destiné à ce bureau, et qui devait avoir lieu en octobre dernier, — toujours à cause du sinistre de Gutenberg ! Voilà un sinistre qui a bon dos !

Il y avait pourtant des choses plus sérieuses à faire en ce moment pour l'administration, qui ferait mieux de raccorder rapidement les abonnés que de changer leurs numéros. Mais les administrations sont incorrigibles dans leur besoin de faire de la paperasserie et de tracasser le public. Si M. Simyan cherche à exaspérer les abonnés, il aura certainement atteint son but !

Le rétablissement des communications

L'administration annonce que les communications des 200 seront rétablies à la fin du présent mois de novembre, celles des 100 et des 300 le 15 décembre.

Si ce miracle se produit, ce sera grâce au concours de l'industrie privée qui a fait venir d'Amérique et de Suède des multiples tout faits, qui servaient là-bas de meubles de secours, et dont les ingénieurs américains et suédois sont venus eux-mêmes diriger le montage.

Double leçon pour l'administration, qui n'aurait pas eu besoin de faire venir de Suède et d'Amérique des multiples de secours, si elle en avait eu elle-même sous la main.

M. Simyan a induit la Chambre en erreur

Le 6 novembre, en réponse aux interpellateurs, M. Simyan a déclaré :

« Savez-vous d'ailleurs ce que font les compagnies téléphoniques en Amérique pour éviter les responsabilités dont vous avez parlé, mon cher collègue ? (M. Gauthier de Clagny). Avant de signer un contrat avec un abonné, les compagnies américaines lui font prendre l'engagement formel de ne jamais réclamer en cas de non transmission télé-

phonique. Voilà comment les compagnies « privées esquivent les responsabilités... »

M. Simyan a induit la Chambre en erreur.

Aucune compagnie privée ne pourrait exiger en Amérique un engagement pareil de la part des abonnés, la Cour de justice américaine ayant au contraire tenu les Compagnies téléphoniques responsables de toutes sortes de torts envers les abonnés, ainsi qu'on pourrait facilement s'en rendre compte en consultant les journaux techniques américains.

Les Procédés de M. Simyan

Du Rappel :

Lorsqu'on lit le compte rendu analytique de la séance où M. le Sous-Secrétaire d'Etat fut sauvé par M. le Ministre des travaux publics et les cinq déserteurs marocains, on trouve l'engagement formel pris par M. Simyan de *rétablir le service téléphonique* pour le 15 décembre.

Mais en lisant le *Journal officiel* qui reproduit la même déclaration, on s'aperçoit que la *date du 15 décembre a totalement disparu*.

Les profanes ignorent sans doute que les discours prononcés à la tribune ne se corrigent pas dans le compte rendu analytique, tandis qu'ils se corrigent à l'*Officiel*.

Ainsi M. le Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T., après avoir produit un petit effet de séance, en précisant une date à la tribune, s'empresse de la faire disparaître au *Journal officiel*.

Toute son administration consiste en procédés de cette envergure.

Mais s'il a intérêt à oublier la date, nous saurons nous en souvenir.

Encore une fois, ce qui est différé n'est pas perdu.

NOTRE MEETING

A la Bourse du commerce.

Discours de M. de Montebello et des députés présents.
Une expérience suggestive. — L'ordre du jour.

L'Association des Abonnés a tenu un grand meeting, le 28 octobre, à 3 heures, à la Bourse du Commerce. La salle était trop pe-

lité pour contenir les nombreux assistants.

Sur l'estrade, assis aux côtés du marquis de Montebello, président, on remarquait notamment MM. Jules Roche, Maurice Barrès, Failliot, Georges Berry, l'amiral Bienaimé, Steeg, Willm, députés : MM. Archdeacon, Girardeau vice-président et membre du conseil d'administration de l'Association, etc., etc.

La séance fut ouverte à trois heures précises et le procès commença tout aussitôt à la grande satisfaction de la nombreuse assemblée composée de tous les *martyrs* du sous-sécrétariat des postes, comme le fit remarquer quelqu'un.

Le réquisitoire du marquis de Montebello, très précis et aussi très véridique, fut interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements.

Le président de la ligue des abonnés au téléphone commença par déclarer qu'il n'avait aucune intention de faire un discours ni d'engager une discussion sur des points de vue technique :

« Ce qu'il nous faut, dit-il, c'est apporter ici des faits et des raisons.

Nous n'en manquons pas heureusement et vous verrez que, malgré tout mon désir d'être bref, l'exposé nous en demandera quelques instants. »

Et le marquis de Montebello entre aussitôt dans le sujet. Il commence par démontrer que l'administration est coupable et que la plus grosse part des responsabilités à encourir pour l'incendie du Gutenberg lui incombe.

Il démontre, en effet, pièces en mains, que M. Simyan avait été averti du sinistre qui allait fatalement se produire. Les employés de Gutenberg elles-mêmes en avaient souvent fait la remarque. Or, que fit le sous-secrétaire d'Etat aux postes ?

Aucune des précautions élémentaires en pareil cas n'a été prise ; l'incendie a éclaté parce que tous les appareils manquent de protecteurs et de fusibles, parce que les répartiteurs étaient en bois, parce que surtout les montées des fils étaient à découvert et que les cloisons des cheminées à chaque étage étaient aussi en bois.

« Aux Etats-Unis, dit M. de Montebello, il y a trois millions d'abonnés au téléphone et les appareils de chacun d'eux sont munis d'un fusible et d'un protecteur, aussi jamais aucun accident ne s'est produit.

Il n'y a que cent mille abonnés en France, aucun d'eux n'est muni de ces protecteurs indispensables. »

Dès lors il ne faut pas s'étonner qu'une catastrophe aussi grave que celle du Gutenberg ait pu se produire. L'orateur démontre que chaque abonné peut tous les jours mettre par imprudence le feu au central et inversement. Il dit tous les dangers encourus et envisage la situation déplorable qui a été faite aux commerçants, aux industriels et aux simples particuliers par suite de l'incendie de l'hôtel des téléphones.

L'administration est fautive, cela ne fait pas de doute, il faut donc qu'elle supporte les conséquences de sa culpabilité.

Non seulement les sinistrés ne doivent pas payer leur abonnement, car c'est là un article formel du règlement des téléphones qui veut que le paiement n'ait pas à être fait après quinze jours d'interruption, mais encore faut-il réclamer des dommages-intérêts.

Les non sinistrés, lésés de leur côté par l'impossibilité de communiquer avec tous les abonnés habituels, n'ont aussi à régler à l'administration que la moitié du montant de leur abonnement. « *A demi-rendement, demi-paiement.* » Aussi M. de Montebello demande-t-il à chacun de suivre son exemple. Il n'a pour sa part envoyé pour son abonnement trimestriel que cinquante francs au lieu de cent.

Il se refuse à payer le reste et si le téléphone lui est coupé il est prêt à engager un procès.

Ce procès, il faut d'ailleurs le faire, c'est là la meilleure protestation, car M. Simyan ne fait rien même pour réparer le désastre. Il prépare une installation de fortune appelée à brûler dans quelques mois et, inconséquence inouïe, les mêmes ingénieurs qui veillaient sur Gutenberg ont été appelés à édifier la nouvelle installation.

Ce discours est vivement applaudi.

Pour appuyer ses dires d'un exemple précis, M. de Montebello prit une allumette de la régie et un rat-de-cave; il fit constater que l'allumette brûlait fort mal et que la mèche du rat-de-cave prenait feu difficilement. Puis il substitua au rat-de-cave un fil de laiton enduit de paraffine; en un quart de seconde, la paraffine flamba.

— Eh bien ! messieurs, s'écria le marquis de Montebello, ceci, c'est un fil téléphonique !

les fils téléphoniques du Gutenberg étaient soigneusement enduits de paraffine ; étonnez-vous après cela que le bureau ait brûlé si rapidement (*Applaudissements*).

M. Steeg, député, ancien rapporteur des P. T. T., assure les abonnés de sa sympathie et promet de défendre leurs droits et leurs intérêts à la Chambre.

M. Georges Berry préconise, de son côté, le système le meilleur, celui de l'industrie privée. L'Etat est incapable, dit-il, de gérer convenablement quoi que ce soit : qu'on abandonne le système actuel si détestable. Le député de Paris développe cette thèse et cite cet exemple typique qu'alors qu'il faut *trois à quatre heures à Paris pour communiquer avec Londres, Bruxelles communique avec cette dernière ville en 6 ou 8 minutes*. Il se réserve, d'ailleurs, d'appuyer davantage sur ce point lorsque viendra en discussion son interpellation.

A son tour, l'amiral Bienaimé expose les difficultés éprouvées pour frapper les responsabilités alors que celles-ci sont connues, et donne pour exemple les catastrophes de notre marine.

M. Maurice Barrès annonce qu'il soutiendra devant le Parlement la demande en indemnité des abonnés, et dira qu'il n'est pas admissible que l'Etat se dérobe derrière la doctrine de « l'irresponsabilité de l'Etat ». Il n'y a personne au-dessus de la loi.

On entend ensuite M. Failliot, qui se déclare tout dévoué aux abonnés du téléphone.

Mlle Thomas, déléguée par l'A. G. des agents, remercie l'Association de la bienveillance montrée par celle-ci à l'égard du petit personnel, et assure l'Association de l'entier dévouement de ses camarades. « Il s'échange parfois, dit-elle, entre certains abonnés et certaines téléphonistes des paroles amères, mais je vous assure que toute la faute retombe sur la haute administration, qui met à notre disposition un mauvais matériel, et nous donne un trop grand nombre d'abonnés à desservir. »

M. Albert Willm se lève à son tour. Tout d'abord, l'orateur déclare que la plus grande faute, dans le sinistre de « Gutenberg », n'incombe pas à l'Etat, ce qui soulève de vives protestations. Mais M. Albert Willm ne s'arrête pas. Il achève sa pensée qu'il définit ainsi :

« La plus grande responsabilité dans cette

affaire est imputable au public, qui se laisse mener par l'administration, sans jamais s'élever contre les vexations, les tracasseries, les mauvaises mesures dont il est l'objet.

Du coup, l'orateur est vivement applaudi.

— Nous sommes des moutons... affirment avec énergie plusieurs membres de l'assemblée.

M. Albert Willm discute ensuite la question du dommage causé, au point de vue juridique et, sur une interruption de M. Jules Roche, il déclare que, bien que ne partageant pas les idées de son honorable contradicteur, il est avec lui et tous les abonnés, dans les poursuites en responsabilité de l'Etat.

M. Archdeacon, vice-président prend la parole. Il n'a pas l'intention de défendre M. Simyan, mais il faut reconnaître que le Parlement, en lui rognant toujours les crédits, n'a guère facilité sa besogne. En tout cas, les techniciens sont d'avis qu'il faut 200 millions au bas mot pour réorganiser les téléphones. Sans cette somme, on ne fera rien de sérieux.

A l'unanimité les abonnés votent ensuite l'ordre du jour suivant :

Les abonnés au téléphone réunis le mercredi 28 octobre à la Bourse du Commerce, après avoir entendu MM. de Montebello, président de l'Association des abonnés, Steeg, l'amiral Bienaimé, Failliot, Barrès, députés, Mlle Thomas, employée de l'administration des téléphones, Albert Willm, Archdeacon.

Demandent que les responsabilités de l'incendie de « Gutenberg » soient sévèrement établies ;

Réclament l'autonomie des téléphones et la création de commissions mixtes pour que les abonnés et les employés soient représentés, ainsi que d'une commission parlementaire ;

Estiment que les abonnés ont droit à un dégrèvement et, éventuellement, s'engagent à se grouper, avec le concours de l'Association des abonnés, pour engager, dans ce sens, un procès à l'administration ;

S'engagent en tout cas à ne rien payer sans faire les réserves de droit.

M. de Montebello remercie ensuite les abonnés d'avoir répondu à l'appel de l'Association, en les encourageant à persévérer dans la revendication de leurs intérêts.

POUR LES NON SINISTRÉS

M. de Montebello fait offrir à M. Simyan, par la voie judiciaire, le paiement d'un demi-trimestre. — M. Simyan refuse. — Coupera-t-il ?

Comme nous l'avions annoncé, M. de Montebello, pour établir les droits des abonnés non sinistrés, d'après l'avis de notre Commission judiciaire, a fait offrir à M. Simyan la valeur d'un demi-trimestre — soit 50 fr. 25 — par ministère d'huissier. L'administration a refusé, c'était prévu.

Voici l'exploit d'huissier dont il a été laissée copie au sous-secrétariat des P. T. T. :

L'an mil neuf cent huit et le vingt quatre octobre.

A la requête de M. Maurice-Napoléon-Jean Lannes marquis de Montebello, demeurant à Paris, rue de Prony, n° 12 ;

Pour lequel domicile est élu en mon étude et encore en celle de M^e G. Deschamps, avoué près le tribunal de première instance de la Seine séant à Paris, y demeurant, rue de l'Université, n° 17 ;

J'ai, Henri Claude Joseph Pierre, huissier près le tribunal civil de la Seine, séant à Paris, y demeurant 64, rue du Bac, soussigné, dit et exposé à M. le sous-secrétaire d'Etat des postes, télégraphes et téléphones, demeurant à Paris, rue de Grenelle n° 99, où étant et parlant à M. le chef du contentieux de la dite administration qui a visé le présent ;

Que le requérant se trouve actuellement dans l'impossibilité de correspondre téléphoniquement avec un grand nombre des abonnés au téléphone ;

Qu'il se trouve ainsi privé de l'usage normal du téléphone auquel il a droit d'après l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 8 mai 1901 qui lui donne la faculté de correspondre gratuitement avec tous les abonnés du même réseau ;

Qu'en conséquence il ne saurait être tenu de payer la totalité du prix moyennant lequel l'administration s'est engagée à lui assurer l'usage complet du téléphone ;

Que ce prix doit être diminué dans la pro-

portion où la jouissance du téléphone lui est retirée ;

Que cette proportion ne saurait être évaluée à moins de 50 % ;

Qu'en conséquence M. le marquis de Montebello, entendant se libérer de ce qu'il peut devoir légitimement déclarer offrir la somme de cinquante francs, plus 0 fr. 25 pour timbre quittance, pour le trimestre payable d'avance échu le 1^{er} octobre 1908 et se déclare en outre prêt à augmenter cette somme dans le cas où la jouissance des communications téléphoniques dont il est aujourd'hui privé lui serait ultérieurement rendue en tout ou en partie et ce dans une proportion à établir ; mais sous toutes réserves et notamment sous réserve de poursuivre ainsi qu'il avisera la restitution des sommes qu'il a indument payées depuis qu'il est privé de l'usage complet de son téléphone ainsi que tous dommages intérêts pour le préjudice en résultant tant dans le passé que dans l'avenir ;

Pourquoi j'ai huissier sus dit et soussigné à même requête que dessus, offert réellement et à deniers découverts à M. le sous-secrétaire d'Etat es-qualités, la somme de 50 fr. 25 pour le trimestre payable d'avance échu le 1^{er} octobre 1908, et timbre de son abonnement téléphonique, dans les termes qui précèdent et sur les déclarations et réserves sus rappelées, le tout en un billet de la banque de France de 50 francs et le reste en billon à charge de m'en donner bonne et valable quittance et pour solde ainsi qu'il est dit ci-dessus ;

A quoi il m'a été répondu par M. le chef du contentieux pour M. le sous-secrétaire d'Etat qu'il n'accepte pas les présentes offres ;

Contre laquelle réponse que j'ai prise pour une non acceptation des dites offres je me suis ressaisi de la somme offerte en faisant au nom du requérant toutes réserves et protestations que de droit ;

Et j'ai à M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes es-qualités, laissé du présent copie, parlant comme dessus, sous enveloppe fermée ne portant d'un côté que les noms et adresse de la partie et de l'autre que le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli, le tout conformément à loi ; coût : 9 fr. 90 ; timbre copie : une feuille à 1 fr. 20 ; signé : Pierre ; Vu et reçu copie, Paris, le 24

octobre 1908, le chef du service du contentieux, signé illisiblement ;

Enregistré à Paris le 28 octobre 1908 ;
F. 61, C. 39. Recu 2 fr. 50 ; signé illisible.

Pour copie conforme

Au moment où nous mettons sous presse, l'Administration n'a pas encore « coupé » M. de Montebello. C'est un encouragement pour les abonnés de Paris non sinistrés (N. D. L. R.).

Le Téléphone à la Chambre

Les interpellations du 6 novembre. — Les débats.
Les promesses du ministre.

L'administration des téléphones a été mise sur la sellette à la Chambre, le 6 novembre, et elle a entendu quelques dures vérités.

M. Georges Berry a d'abord constaté le préjudice causé à l'Etat, au commerce et à l'industrie parisienne par le sinistre et les résultats négatifs, jusqu'à présent, de la commission d'enquête nommée pour en rechercher les causes. Pour lui, l'incendie qui a éclaté dans les sous-sols provient ou du courant venant de l'extérieur, ou d'un court-circuit, ou de la batterie centrale, dont la tension était trop forte pour les fils ; et il estime que, dans ces trois hypothèses, la responsabilité de l'administration est lourdement engagée, parce que aucune précaution n'a été prise. Il n'y avait aucun surveillant dans les sous-sols, les portes s'ouvrent à l'intérieur, les escaliers sont trop étroits, les disjoncteurs n'existaient pas : si l'incendie eût éclaté un jour de semaine, il y aurait eu beaucoup de victimes. Il n'y a aucun multiple de secours pour servir les abonnés en cas de sinistre : il est nécessaire qu'on dise à la Chambre ce qu'on veut faire pour éviter le retour de pareilles catastrophes.

M. Maurice Barrés, député de l'arrondissement où a eu lieu l'incendie, s'associant aux critiques de M. Berry, a montré que ce sont les commerçants de Paris et de la banlieue qui

supportent les conséquences de l'incurie administrative. Mais ces commerçants, ces abonnés, qu'a-t-on fait pour eux ? S'occupe-t-on de réparer les dommages qui leur ont été causés ? Comme on ne peut plus leur rendre de services, on se borne à leur rendre une partie de l'argent en leur consentant une diminution sur le prix d'abonnement : c'est tout à fait insuffisant. D'ailleurs des procès sont engagés, et la responsabilité de l'administration sera établie. Mais d'ores et déjà, il importe que la Chambre sache quelles sont les responsabilités de l'Etat agissant comme industriel, et quelles réparations on accordera aux abonnés qui se plaignent avec tant de raison.

Très caractéristique l'intervention de M. Nourens, ancien rapporteur des P. T. T., qui affirme que malgré, ses insistances, l'administration, avisée des dangers d'incendie, n'avait pas installé de protecteurs.

M. Simyan répond en faisant son apologie, et celle de son administration au milieu d'un silence glacial, coupé par quelques interruptions ironiques. Il fait l'éloge de la commission d'enquête, composée, affirme-t-il, « des hommes les plus compétents en matière d'électricité (1) ». Il épilogue sur l'absence de protec-

(1) Voici en regard, l'appréciation de la *Revue des Expositions* sur la commission d'enquête.

Elle compte 8 membres, sur lesquels 7 sont polytechniciens, compris l'honorable pharmacien.

Pouvez-vous supposer un instant que ces polytechniciens critiqueront en quoi que ce soit les actes de gestion ou les conceptions techniques de leurs « chers camarades » de l'administration ? Ce serait faire injure à l'esprit de solidarité *mathématique* qui les anime.

Le voudraient-ils, au surplus, qu'ils n'en auraient pas les moyens, tout étant prévu pour que la lumière reste bien sous son boisseau.

La commission compte, en effet, dans son sein deux hauts fonctionnaires de l'administration, l'un en retraite, l'autre en activité, tous les deux ingénieurs et polytechniciens.

A l'*Officiel*, le premier a été désigné volontairement, mais à tort, comme ancien inspecteur général des Postes et des Télégraphes, alors qu'il a fini sa carrière comme directeur du matériel et de la construction. Le titre de directeur lui appartient, par conséquent, et on n'aurait pas manqué de le lui donner à l'*Officiel* si... si l'intéressé n'avait justement dirigé la direction qui a dans ses attributions tout le matériel aussi bien téléphonique que postal et télégraphique.

teurs et autres imprévoyances de l'administration, sans parvenir à la disculper, et menace le personnel des foudres du conseil de discipline, alors qu'il est prouvé que l'absence de surveillant au sous-sol de Gutenberg était réglementaire (Rapport des agents de P. T. T.).

M. Simyan affirme que les deux multiples commandés après le sinistre, seront prêts respectivement le 5 et le 15 décembre, mais il se garde de dire à quelle date tous les abonnés seront raccordés.

M. Marcel Sembat, très applaudi, demande que l'administration soit dirigée par un homme à l'esprit industriel et non par un homme politique, et qu'elle collabore avec l'Association des Abonnés au téléphone et avec les agents et sous agents. Il faudrait, conclut-il, « faire jaillir la vie de partout et, au lieu d'avoir ce vieux type ankylosé et un peu militaire d'administration, vous auriez véritablement le type moderne, le type industriel. »

M. Charles Dumont demande la nomination d'une commission d'enquête sur la crise téléphonique.

M. Barthou sent que la cause est compromise et que le moment est venu de jeter du lest. Après l'apologie faite par M. Simyan, le ministre fait entendre une autre note, et critique si bien sa propre administration que M. Tournade s'écrie : « Vous êtes votre propre interpellateur en ce moment ! »

M. Barthou se déclare prêt aux réformes. Il entrera, dit-il, dans la voie de l'autonomie, et veut faire des téléphones un service industriel.

— Je voudrais, a-t-il dit, qu'à un certain moment les ingénieurs se spécialisassent dans l'industrie téléphonique, et que nous n'assistassions pas à ce spectacle fâcheux d'un ingénieur enlevé brusquement à un service postal qu'il connaît bien pour passer dans un service téléphonique que peut-être il ne connaît pas suffisamment. »

M. Albert Willm, dans une très intéressante intervention, vient crever d'un joli coup d'épingle l'orgueil boursoufflé de nos « grands ingénieurs ». Il lit un extrait, relatif à la France, d'un rapport d'une commission instituée par la compagnie téléphonique de Chicago pour faire une enquête sur les services téléphoniques dans le monde entier.

Ce passage, peu flatteur pour nous, relate « la science rudimentaire des ingénieurs français sur tous les problèmes téléphoniques » et

se termine par cette phrase sévère : « Les ingénieurs de l'administration des téléphones n'ont aucune expérience spéciale du téléphone et ne semblent pas se douter des conditions d'un service téléphonique normal. »

Cette citation obtient un vif succès.

La Chambre prend acte des promesses du ministre, et, tout le monde étant d'accord pour laisser à la justice, saisie par l'Association des Abonnés, le soin d'apprécier la responsabilité de l'Etat, les débats se terminent par le vote de l'ordre du jour pur et simple, le ministre sachant bien que le vote de confiance demandé par M. Simyan n'aurait pas été obtenu.

Pour les Abonnés Supplémentaires.

La question de la provision. — Une consultation de M^e Talamon. — Les droits vis-à-vis de l'administration et du propriétaire.

Comme suite à deux questions d'intérêt général, que nous avait posées un de nos adhérents au sujet des droits des abonnés supplémentaires, M^e Henri Talamon, l'éminent président de notre commission judiciaire, nous a donné la consultation suivante :

Monsieur le Président,

J'ai examiné la question posée par votre lettre du 29 octobre 1908.

I. — L'administration soutient que la constitution d'une provision ne peut être admise que de la part des seuls titulaires des postes principaux.

Il est permis de se demander pourquoi.

Un abonnement supplémentaire peut être contracté pour l'échange exclusif des communications interurbaines (article 9 du décret du 7 mai 1901.)

Le premier venu peut obtenir ces communications dans une cabine téléphonique publique.

On ne conçoit pas comment le fait d'être titulaire d'un abonnement supplémentaire vous prive du droit d'obtenir, en versant une provision, des communications taxées. L'article 5 de l'arrêté du 8 mai 1901 dit sans dis-

tinguer que *tout abonné* qui veut transmettre, à partir de son poste d'abonnement, des communications comportant l'application d'une taxe, doit constituer au préalable une provision destinée à en garantir le paiement.

Aucune distinction n'est faite, alors que l'article 7 de l'arrêté différencie nettement, au point de vue du droit à l'annuaire et à l'inscription sur cet annuaire, *le titulaire d'un poste principal et le titulaire d'un poste supplémentaire*.

Remarquez que le règlement dit le titulaire, et non pas comme l'Administration, dans sa réponse, *l'usager* d'un poste suppléant.

Pourquoi donc le *titulaire* de ce poste n'aurait-il pas le droit de verser une provision ?

Il semble donc que M. M... pourrait insister pour obtenir satisfaction de l'administration ; ce serait la vraie solution.

II. — En ce qui concerne le propriétaire, tout dépend des stipulations du bail. Mais en dehors d'une stipulation expresse, j'estime que le propriétaire, qui s'est engagé à mettre à la disposition de son locataire un poste supplémentaire urbain pour lequel l'abonnement est de cinquante francs s'appliquant exclusivement aux communications urbaines, ne peut être contraint par ce locataire à faire à son nom, à lui propriétaire, un versement qui permettrait non seulement à ce locataire, mais à tous les autres, même à ceux qui n'auraient pas fait de versement, de demander à son compte des communications interurbaines.

La communication interurbaine, et c'est là un des griefs les plus sérieux contre notre organisation téléphonique, est, dans cette organisation, absolument distincte de la communication urbaine. Elle donne lieu à des versements distincts. Le titulaire d'un abonnement principal n'y a pas droit sans supplément, le titulaire d'un poste supplémentaire encore moins.

Il ne peut donc, même en remettant à son propriétaire le montant de la provision, obliger celui-ci à lui procurer la communication interurbaine. Lorsqu'il veut l'obtenir par voie de poste supplémentaire à un poste principal exclusivement destiné aux communications interurbaines, il doit faire un versement de cinquante francs, le même que pour les communications urbaines. Les unes ne sont donc pas comprises dans les autres.

Le propriétaire en s'engageant à fournir le

téléphone urbain ne s'est pas engagé *ipso facto* à procurer le téléphone interurbain à un locataire qui voudrait lui remettre un versement à cet effet.

Alors même que tous les locataires lui remettraient une provision, il serait assez difficile au propriétaire de faire le départ entre les communications obtenues par chaque locataire. Ce serait une source de difficultés continuelles. Un pareil engagement ne peut être présumé en l'absence d'une clause expresse du bail.

Veuillez agréer, Monseigneur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

HENRI TALAMON.

RAPPORT

DES SOUS-AGENTS DES P. T. T.

Sur la Crise Téléphonique et l'Incendie de Gutenberg.

Quand on étudie avec soin le fonctionnement des P. T. T. en France, qu'on examine avec impartialité les résultats obtenus dans les trois branches de notre administration et qu'on les compare à ceux obtenus à l'étranger, on fait les constatations suivantes :

Le service postal français fonctionne normalement, le public n'a pas trop à s'en plaindre, son exploitation rapporte à l'Etat de beaux bénéfices.

Le service télégraphique a également un fonctionnement régulier ; en ce qui concerne les transmissions télégraphiques, notre pays dispose d'appareils perfectionnés, d'un rendement élevé, d'une grande sûreté de fonctionnement.

Par contre, le service téléphonique est l'objet de critiques acerbes et trop souvent justifiées. Il ne répond nullement aux besoins du public, provoque d'énormes dépenses et ne procure à l'administration que des mécomptes. On peut dire sans exagération qu'il existe en France une crise téléphonique à l'état permanent.

L'incendie récent de Gutenberg a donné à cette crise un renouveau d'actualité.

Au moment où l'administration se propose de rétablir les services autrefois installés dans l'édifice incendié, l'A. G. croit de son devoir de soumettre au public les idées que l'expérience lui a suggérées en ce qui concerne la réorganisation du téléphone.

D'autre part, cet incendie a pour grave conséquence de priver du téléphone, c'est-à-dire d'un

élément indispensable de la vie commerciale et industrielle moderne, environ 20.000 abonnés parisiens.

Enfin il a mis en lumière les dangers courus par le personnel téléphonique des bureaux centraux en cas d'incendie et la nécessité de parer immédiatement à ces dangers par des précautions appropriées.

Je me propose donc au nom de l'A. G. des P. T. T. et de la commission centrale des groupes téléphoniques, d'examiner devant vous, très brièvement, les trois questions suivantes :

1° Mesures à prendre en vue d'assurer la réorganisation et le fonctionnement aussi régulier que possible du service téléphonique;

2° Mesures à prendre en vue d'éviter à l'avenir, si un incendie d'un bureau central vient à se produire, la non interruption du service des abonnés;

3° Mesures à prendre en vue d'assurer le sauvetage du personnel des bureaux centraux en cas d'incendie.

Le bon fonctionnement du service téléphonique est lié à deux conditions essentielles : un matériel en bon état, et un personnel en mesure, soit par lui-même, soit par les conditions du travail qui lui sont faites, d'accomplir convenablement sa tâche.

En ce qui concerne le matériel, l'utilisation des vieux multiples rafraîchis — qui est, paraît-il, dans le vœu de l'administration — est de nature à causer les plus sérieux mécomptes non seulement à l'administration, mais encore et surtout au public. Dans quelques années, quatre ou cinq au plus, l'administration sera dans la nécessité de remplacer ces multiples par d'autres tout flamboyants neufs. Elle n'évitera donc pas la grosse dépense, mais la reculera seulement, avec cette aggravation que, dans l'intervalle, elle aura dû consacrer d'importants crédits aux réparations quasi-quotidiennes de son appareil vieillot. Il y a des économies qui sont ruineuses. Quant au public, la défectuosité de ce matériel ne lui permettra pas de compter sur les communications régulières et rapides auxquelles il a droit.

La crise téléphonique sera perpétuée de ce fait, au grand dommage des pauvres demoiselles du téléphone qui n'en peuvent mais, et seront toujours accusées de mauvais vouloir.

1° En ce qui concerne les conditions de travail du personnel, une réforme des plus urgentes est celle qui consiste dans la réduction du nombre des abonnés de chaque groupe.

La téléphoniste la plus habile, la mieux intentionnée est absolument impuissante à desservir convenablement 100 ou 120 abonnés. Il faudrait qu'elle n'eût pas à en desservir plus de 70 environ.

Même alors, il pourra toujours se faire que 7 ou 8 abonnés appellent à la fois; cette mesure ne pourra donc pas leur assurer, d'une façon absolue, des réponses instantanées; des attentes de 1, 2 ou 3 minutes ne sont pas exagérées quand elles se produisent exceptionnellement. Ces attentes

se produisent dans tous les pays où le téléphone est en usage. Elles sont un cas de force majeure impossible à prévenir;

2° Pour réduire ce cas de force majeure à son minimum d'inconvénients, il y aura lieu d'installer dans chaque section c'est-à-dire par 8 ou 10 téléphonistes, un groupe de secours, desservi par une téléphoniste de réserve qui, aux heures de trafic intense et sur les indications de la surveillante, prendrait les abonnés qui n'auraient pu être normalement desservis par la téléphoniste de leur groupe;

3° En ce qui concerne spécialement les tables interurbaines, c'est-à-dire les tables de communications entre Paris d'une part, et la province et l'étranger d'autre part, il faudrait, pour faciliter et activer le service, créer une section spéciale pour la réception des appels. Actuellement, la téléphoniste de la table, obligée de répondre aux appels et d'établir les communications, ne peut suffire à cette double besogne.

En outre, la téléphoniste du groupe de l'abonné qui demande la communication est immobilisée dans l'attente de la réponse qui ne vient pas.

A l'étranger le service interurbain est basé sur cette division du travail, qui permet de donner les communications sans attributions de numéro, et sans longues attentes.

Disons aussi que le nombre de circuits reliant la province à Paris est très insuffisant.

Prenons par exemple Lyon qui est relié à Paris par 6 fils; mais ces lignes desservant un grand nombre de localités de la région du sud-est, desservent en outre la Suisse et l'Italie, et provoquent de très longues attentes, si longues que souvent l'abonné n'obtenant pas satisfaction renonce à sa communication.

En Angleterre, nous constatons 12 fils entre Londres et Liverpool et entre Londres et Manchester, et toutes les localités importantes sont reliées par des lignes directes;

4° Une autre source de difficultés réside dans l'insuffisance des lignes auxiliaires servant à établir les communications entre les bureaux de Paris d'une part, et Paris et la banlieue d'autre part, et des téléphonistes qui les desservent.

De là encombrement sur les lignes d'appel.

Cet encombrement pourrait, d'ailleurs, être évité par un dispositif technique qui empêcherait plusieurs téléphonistes de départ de se porter en même temps sur la même ligne;

5° Il est indispensable de soustraire, pendant le service, la téléphoniste aux demandes de renseignements dont l'accablent les abonnés; dans ce but, il faudra créer un service, dit de renseignements, qui sera passé sans autre avis à tout abonné qui le demandera.

6° Il serait heureux aussi que l'administration, sans souci des recommandations politiques ou autres, ne verse pas au téléphone les employés physiquement inaptes à ce service: myopes, sourdes, bègues, aphones ou fatiguées, ou trop âgées, ou, ce qui est l'exception, des employés paresseuses ou inintelligentes. Il existe au télé-

phone des services spéciaux d'écritures (comptabilité ou ordre); au lieu de les peupler de privilégiées, ils devraient être réservés aux dames fatiguées ou âgées;

7° Il appartient au public lui-même d'aider les téléphonistes à la prompte exécution du service, et cela de deux manières:

a) En mettant pour répondre au téléphone, des personnes sérieuses et non pas des gens inaptes, par exemples des gamins de 10 ou 12 ans qui immobilisent la téléphoniste par leur mauvais vouloir ou leur inhabileté;

b) En évitant les réclamations injustifiées pour 1, 2 ou 3 minutes d'appel, pour réponses « pas libre », etc... réclamations qui entravent le travail de la téléphoniste et constituent ainsi une cause de retard pour les autres abonnés.

L'administration contribue parfois, il faut le reconnaître, à rendre le public injustement exigeant. C'est ainsi qu'au moment de l'ouverture du 4^e étage de Gutenberg, il a été indiqué que l'intervalle entre chaque communication pouvait être de 30 secondes. C'est insuffisant. Il faut au moins 1 ou 2 minutes, si l'on veut assurer un travail convenable. S'imaginer le contraire, c'est ne pas connaître le téléphone. Je suppose, par exemple, un abonné causant sans répit de 7 h. du matin à 9 h. du soir avec des intervalles de 30 secondes; il est facile de comprendre que, dans ce cas, la téléphoniste aura de la peine à desservir 3 ou 4 abonnés; or, elle en a une centaine;

8° Enfin, à ces diverses réformes il convient d'en ajouter une qui est la réforme primordiale, essentielle, sans laquelle les autres ne pourraient produire tout leur effet utile: je veux parler de la substitution de la conversation taxée à l'abonnement forfaitaire actuellement en vigueur.

Nous connaissons de très nombreux abonnés qui sur une ligne, c'est-à-dire moyennant 400 fr. par an, demandent dans une journée environ 200 à 250 communications.

D'autres abonnés possèdent plusieurs lignes qui à elles seules suffiraient à absorber une téléphoniste, puisque, chez ces abonnés, il y a des employés qui sont exclusivement affectés au service de ces lignes.

Pendant que la téléphoniste est accaparée par les abonnés en question, les 80 ou 90 autres lignes de son groupe sont nécessairement mal desservies.

Le système forfaitaire a donc un double inconvénient: d'une part, les abonnés qui communiquent peu, paient très cher un nombre restreint de communications, et ont la plus grande peine à les obtenir; d'autre part, les abonnés qui font un usage fréquent du téléphone ont leurs communications à un prix de revient minime, dérisoire.

Le remède à cet état de choses c'est l'adoption du système de la conversation taxée. Chaque abonné paierait ainsi les services réels que lui rendrait le téléphone; rien de plus, rien de moins. De plus avec ce système les abonnés seraient amenés à faire une sélection parmi leurs com-

munications et ainsi, d'une façon générale, le service se trouverait allégé, au bénéfice des commerçants des industriels, de tous ceux qui usent du téléphone non pour un vain plaisir, mais dans l'intérêt de leurs affaires.

Enfin, rien n'empêcherait l'administration de consentir aux abonnés un tarif dégressif, c'est-à-dire que le prix des conversations serait en raison inverse du nombre de communications.

A l'étranger, ce système ou des systèmes analogues fonctionnent à la satisfaction générale.

Voilà, aussi brièvement que possible, les diverses mesures préconisées par l'A. G. pour assurer le fonctionnement aussi parfait que possible du service téléphonique.

(A suivre).

Le Service Provisoire

Rapport des Commerçants et Industriels du II^e Arrondissement.

Le rétablissement des communications téléphoniques tel qu'il est prévu par l'administration va demander quelques mois et cette interruption presque totale du service va causer un préjudice très grave aux abonnés de Paris et de la province.

Pour réduire ce préjudice au minimum nous avons pensé qu'on pourrait établir rapidement un service provisoire. Nous présentons ci-dessous un projet qui réunit les avantages suivants:

1° Rétablir en quelques jours les communications entre tous les abonnés;

2° Réduire les dépenses d'installations provisoires à leur plus simple expression en utilisant le matériel qui existe ou qu'on pourrait se procurer en peu de temps et à peu de frais;

3° Procurer à l'administration des recettes intéressantes résultant soit de conversations taxées, soit d'abonnements réduits puisque le service serait assuré en partie et que les abonnés paieraient une taxe proportionnelle aux services rendus alors qu'ils se refuseront catégoriquement à verser le montant de leur abonnement si le service n'est pas rétabli.

Pour arriver à ces résultats nous avons pensé qu'on pourrait répartir sur toute l'étendue du réseau desservi par le bureau de Gutenberg un certain nombre de postes centraux desservant 25 à 30 abonnés. Pour 18.000 abonnés il faudrait donc 6 à 700 postes centraux qui seraient installés chez des commerçants, des industriels, ou des administrations de bonne volonté.

Il serait très facile d'avoir l'adhésion de ces abonnés qui auraient intérêt à avoir le poste chez eux, le dérangement que leur causerait le va et vient des autres abonnés serait largement compensé par l'avantage d'avoir le poste central à proximité.

De plus ces abonnés pourraient être dispensés d'acquitter une taxe quelconque pour leurs communications.

Sur les 25 ou 30 abonnés d'un groupe on en trouverait certainement plusieurs qui rempliraient les conditions voulues pour l'installation d'un poste central.

Ces conditions sont les suivantes :

Etre au rez-de-chaussée ;

Disposer autant que possible d'un local indépendant de manière à déranger le moins possible l'abonné chez qui le central sera installé et à faciliter l'accès du poste central aux autres abonnés ;

Etre ouvert de 8 heures du matin à 6 ou 7 heures du soir.

Nous avons omis à dessein de parler de cabines parce que nous savons que l'administration ne dispose que d'un nombre restreint de cabines du modèle des postes et que la plupart des locaux où seront installés les postes centraux ne nécessitent pas l'emploi de ces cabines.

Le chiffre de 25 à 30 abonnés que nous indiquons par poste central ne devra pas être augmenté autant que possible, parce qu'il est nécessaire que chaque abonné n'ait qu'un petit parcours à faire pour aller téléphoner.

Chaque poste central serait desservi par une employée de l'administration qui serait chargée de recueillir les communications destinées aux abonnés du groupe, de leur faire parvenir ces communications sous forme de message téléphonique et de les faire revenir si un autre abonné les demande ; bien entendu elle se bornerait à signaler à l'abonné demandé que tel numéro a besoin de lui causer sans faire attendre l'abonné appelant, ce qui serait impraticable.

Dans les immeubles où il existe un nombre d'abonnés supérieur à 5, on pourrait très bien disposer provisoirement un tableau à plusieurs directions qui serait relié directement au bureau de Gutenberg. Ce tableau qui serait analogue à ceux placés dans les immeubles de rapport pour relier au réseau les différents locataires serait installé chez le concierge ou chez un des abonnés de la maison.

Le service serait fait par le concierge ou par un employé à la charge des quelques abonnés desservis par ce tableau.

Afin de faciliter les opérations, on abandonnerait pendant la durée de la réorganisation les numéros d'appel des abonnés pour les remplacer par les numéros de groupes, chaque poste central portant un numéro de 1 à 600 ou à 700.

Nous avons dit tout à l'heure que des communications pourraient être rétablies en quelques jours ; il est certain que l'établissement d'une installation provisoire ne demanderait que très peu de temps puisque les lignes existent et aboutissent au bureau de Gutenberg. Il suffirait, dans chaque gros câble desservant une centaine d'abonnés, de reconnaître les quelques lignes qui aboutissent aux postes centraux, ce qui pour des spécialistes est une opération élémentaire.

D'ailleurs l'administration sera obligée tôt ou

tard de reconnaître toutes les lignes des abonnés et nous croyons même savoir qu'elle a commencé à les identifier.

Les lignes des postes centraux seraient ensuite reliées à des répartiteurs et de là à des standards à 50 ou 100 directions que l'administration possède en réserve.

Chaque standard serait composé soit d'une unité à 100 directions soit de deux à 50 directions qui se répartiraient comme suit :

20 directions correspondant à 20 postes centraux ;

12 directions correspondant à 2 lignes pour chacun des bureaux de la périphérie (6 bureaux) ;

60 directions correspondant à 2 lignes d'intercommunication pour chacun des 30 standards à 100 directions.

8 directions en réserve.

Total 100 directions.

Il serait donc nécessaire de disposer de 30 standards à 100 directions ou d'un nombre correspondant à 50 directions ou même à 25.

L'administration a fait annoncer par les journaux qu'elle disposait de ce matériel, il ne peut donc y avoir aucune difficulté à ce sujet.

Chaque employée aurait donc à desservir 20 postes de chacun 30 abonnés soit 600 abonnés mais il y a lieu de faire remarquer que le nombre de communications serait de beaucoup diminué puisqu'elles ne seraient demandées que dans les cas urgents.

Les communications seraient plus rapides étant faites aux postes centraux par des employées exercées.

L'administration a fait annoncer qu'elle reliait 100 abonnés par jour à des standards provisoires mais que les abonnés pourraient appeler mais ne pourraient être appelés.

Indépendamment de la rapidité avec laquelle les communications pourraient être rétablies avec notre projet, nous insistons sur ce point que les abonnés pourraient appeler et être appelés.

Les numéros des postes centraux seraient portés à la connaissance de tous les abonnés au moyen d'un bulletin qui pourrait être imprimé rapidement et qui contiendrait les numéros des immeubles de chaque rue correspondant au numéro du poste central auquel ils sont reliés.

Ce bulletin serait distribué gratuitement à tous les abonnés par les soins de l'administration.

Echos de Partout

Progrès et Réformes du Téléphone à Stockholm

Téléphones « de domicile » à bon marché.

L'Administration des télégraphes et des téléphones à Stockholm vient d'annoncer qu'à partir

du 1^{er} avril prochain, au plus tard, elle mettra à la disposition du public des abonnements, à prix réduits, au téléphone dit « de domicile ». Pour ce service, il y aura des bureaux centraux spéciaux (pour commencer, dans trois différentes parties de la ville). Le tarif d'abonnement sera de :

fr. 42 (Kr. 30) paiement annuel,
avec fr. 14 (Kr. 10) paiement d'entrée pour une fois,

donnant droit à 150 communications par trimestre. Les communications supplémentaires seront débitées au même tarif c'est-à-dire à 07 c. (5 ore) chacune.

Le contrôle en sera fait *automatiquement* au bureau central.

Les appareils seront construits de façon à être adoptés au système de batterie centrale.

Depuis quelque temps l'administration n'exige point de contrats pour les abonnements au téléphone.

Le directeur général, dans une interview, a fait entrevoir plusieurs autres réformes et améliorations, tendant à perfectionner encore le service et donner satisfaction aux abonnés.

Il est évident que tout cela n'est devenu possible que par l'*Autonomie* introduite dans le département téléphonique (bien que restant sous la même administration que le télégraphe) et par l'abolissement graduel de toute espèce de formalisme bureaucratique, qui au commencement empêchait le développement du réseau téléphonique de l'Etat en Suède (le *Rikstelefon*).

A travers la Presse

Les téléphonistes ont froid.

De l'*Intransigeant* :

Nous avons reçu cette lettre très intéressante :

Paris, 25 octobre 1908.

Monsieur le Directeur,

Puisque l'*Intransigeant* poursuit avec un rare bonheur sa campagne — combien justifiée ! — contre l'administration de M. Simyan en faveur du public, comme aussi en faveur des employés, permettez que je vienne vous signaler les conditions déplorables dans lesquelles travaillent les dames employées au Bureau Central des Téléphones de la rue Desrenaudes.

Ce n'est pas seulement au torticolis que sont vouées ces demoiselles comme leurs collègues masculins du Bureau de Poste « Modèle !! » de la Bourse, mais aux bronchites, catarrhes, pleuré-

sies, pneumonies et autres affections de poitrine plus ou moins sérieuses.

Ne croyez pas que j'exagère, puisque, par les journées glaciales que nous venons de traverser, Wagram est muni d'un calorifère... qui ne chauffe pas !

L'an dernier, par suite de réparations qui ont duré tout l'hiver, ce même bureau avait bénéficié déjà d'une température de mer polaire, qui, à un moment donné (celui du reste où les communications sont le plus chargées) avait éloigné la moitié d'un personnel déjà insuffisant. La même incurie semble devoir se renouveler.

Et savez-vous quelle compensation est offerte à ces dames pour les calories qu'on leur refuse ? Une brique chaude par quinze ou seize employées et un quart d'heure par séance au bureau de la doctoresse, chauffée au bois pour la circonstance.

Pensez-vous que des hommes — électeurs, eux ! — accepteraient un tel état de choses ? et pourrait-on supposer un seul instant que les P. T. T. ont un docteur à leur tête ?

Mais, après tout, M. Simyan craint-il simplement un nouvel incendie, et a-t-il fait supprimer tout chauffage ?

Ou bien encore veut-il faire des économies, et ne faut-il voir là que raison budgétaire !

Ne pourriez-vous lui poser une question à ce sujet :

Les trois cents employées de Wagram vous en seraient reconnaissantes, de même, du reste, que les abonnés de Wagram qui sont intéressés à ce que leur service soit assuré — même l'hiver.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

Une fidèle lectrice.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Avis aux chasseurs.

La Compagnie d'Orléans a décidé que, jusqu'à la fermeture de la chasse dans le Loiret et le Loir-et-Cher, le train 40 partant de Vierzon à 7 h. 42 du soir s'arrêtera à Nouan-le-Fuzelier les dimanches, lundis, les jours fériés et lendemain de jours fériés.

D'autre part :

(A) Le train 305 qui circule sur la ligne d'Étampes à Beaune-la-Rolande s'arrêtera à la station d'Ascoux les dimanches et jours fériés.

(B) Le train 43-439 de cette même ligne partant de Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 35 du soir, s'arrêtera à la station de Villemurlin les samedis et veilles de jours fériés.

Wagon-Restaurant. — Jusqu'à la fermeture de la chasse, un wagon-restaurant circulera sur la direction de Paris-Vierzon :

1^o Dans le sens de Paris-Vierzon, le samedi de chaque semaine et les 31 octobre, 24 et 31 décembre, dans le train 199 partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 10 du soir.

2^o Dans le sens de Vierzon-Paris, le dimanche de chaque semaine, les 1^{er} novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier dans le train 114, partant de Vierzon à 6 h. 52 du soir.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

**Services directs entre
Paris et l'Algérie, la Tunisie et Malte.
(via Marseille).**

Billets simples valables 15 jours.

De Paris aux ports ci-après ou vice-versa. — Prix par les paquebots : 1° De la Compagnie générale Transatlantique.

Alger : 1^{re} cl. 186 fr. ; 2^e cl. 130 fr. — Bizerte, Bône, Bougie, Philippeville, Tunis (via Bizerte) : 1^{re} cl. 171 fr. ; 2^e cl. 120 fr. — Oran : 1^{re} cl. 171 fr. ; 2^e cl. 120 fr. — Tunis (direct) : 1^{re} cl. 186 fr. ; 2^e cl. 130 fr. — Malte (La Vallette) : 1^{re} cl. 241 fr. ; 2^e cl. 170 fr.

2° De la Compagnie de Navigation mixte (Touache).

Alger : 1^{re} cl. 171 fr. ; 2^e cl. 115 fr. ; 3^e cl. 67 fr. — Bône, Philippeville : 1^{re} cl. 171 fr. ; 2^e cl. 115 fr. ; 3^e cl. 67 fr. — Oran : 1^{re} cl. 156 fr. ; 2^e cl. 105 fr. ; 3^e cl. 64 fr. — Tunis (direct) : 1^{re} cl. 166 fr. ; 2^e cl. 115 fr. ; 3^e cl. 67 fr.

Ces prix comprennent la nourriture à bord des paquebots.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. à toutes les gares de l'itinéraire. Franchise de bagages de 30 kilog. en chemin de fer et, sur les paquebots, de 100 kil. en 1^{re} cl., de 60 kilog. en 2^e cl. et de 30 kilog. en 3^e cl. — Enregistrement direct des bagages de Paris aux ports algériens et tunisiens.

Délivrance des billets à Paris : à la gare de Paris P.-L.-M. ; au bureau des passages de la Compagnie générale Transatlantique, 12, boulevard des Capucines et à l'Agence de la Compagnie de Navigation mixte (Touache), chez M. Desbois, 9 rue de Rome.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par de nombreux trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies.

Hiver 1908-1909.

Relations rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

De jour : par le « Côte d'Azur Rapide » (trains 15 et 16) (1^{re} cl., L.-S.-V.-R), Paris-Nice en 13 h. 50.

De nuit :

a) Par les trains extra-rapides 17 et 18 (1^{re} cl., V.-L.-L.-S. et salon à deux lits complets V.-R. au départ de Nice), Paris-Nice en 15 heures.

b) Par le train de luxe (L. 21-L. 22) « Calais-Méditerranée » (V.-L.-R), Paris-Nice en 15 heures ; Londres-Nice en 25 heures.

c) Par les trains rapides 7 et 10 (1^{re} cl., V.-L.-L.-S). Paris-Nice en 17 heures ; Londres-Nice en 27 heures.

NOTA. — Nombre de places limité. Pour les horaires, les jours de mise en marche, etc..., consulter les affiches spéciales.

Relations directes entre Paris et l'Italie

Les billets d'aller et retour de Paris en Italie, via Mont-Cenis et via Simplon, indiqués ci-après, sont délivrés toute l'année, à la gare de Paris, dans les bureaux succursales et dans les Agences de voyages.

1° via Mont-Cenis :

Billets d'aller et retour :

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	
de Paris à	Turin.	147 f »	106 f 15	69 f 25
ou	Milan.	164 80	116 75	»
vice-versa	Gênes.	169 80	121 40	»
	Venise.	217 75	151 95	»
	Florence.	218 70	152 80	»
	Rome.	245 70	168 90	»
	Naples.	261 60	179 80	»

La durée de validité des billets valables 30 jours peut être

prolongée de 15 jours, et celle des billets valables 45 jours peut être prolongée de 22 jours moyennant le paiement d'un supplément. (Celle prolongation ne peut être accordée que par les gares de départ et de destination du billet).

D'autre part, la durée de validité des billets Paris-Turin est portée gratuitement à 60 jours lorsque les voyageurs prennent, à Paris, un billet de voyage circulaire intérieur italien, conjointement avec le billet d'aller et retour Paris-Turin, ou lorsqu'ils justifient avoir pris à Turin, soit un billet circulaire italien, soit un billet d'abonnement spécial italien, soit un billet d'aller et retour combiné italien.

2° via Simplon :

Billets d'aller et retour :

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	
de Paris à	Domodossola.	125 f »	89 f 40
ou	Milan.	148 55	105 95
vice-versa	Venise.	201 25	142 85

Validité
30 jours

La durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Milan et Paris-Venise peut être prolongée de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément.

La validité des billets d'aller et retour Paris-Domodossola est portée gratuitement à 60 jours lorsque le voyageur justifie avoir pris à Domodossola, soit un billet circulaire italien, soit un abonnement spécial italien, soit un billet d'aller et retour combiné italien.

Arrêts facultatifs. — Enregistrement direct des bagages.

Franchise de 30 kil. de bagages sur le parcours P.-L.-M. Aucune franchise en Suisse et en Italie.

Des trains à marche très rapide et des trains de luxe mettent en relation Paris et les grandes villes italiennes par le Mont-Cenis et par le Simplon. Ces trains sont composés de splendides et confortables voitures à bogies. — Trajet direct (via Simplon) de Paris à Milan en 15 heures 1/2, à Venise en 20 heures 1/2, à Rome en 31 heures.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Cottereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bloc-Notes

Le Partout, F. Braillard, 11, rue Marsollier, 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 5 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.

Maison PÉRON, 26, rue de Flandre, PARIS

TÉLÉPHONE
417.39

**CHARBONS, BOIS,
ANTHRACITES,
COKE**

CHANTIER DU NORD ET BREIZ-IZEL

 **LIVRAISON**
DANS TOUT PARIS ET BANLIEUE

 **Remise de 5 %** sur le tarif de la Chambre
syndicale des Charbons en gros, à tous les abonnés; contre facture acquittée.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Paul Arnal

MARCHAND DE CHEVAUX

36, Rue Lauriston

PARIS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. || **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.400 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

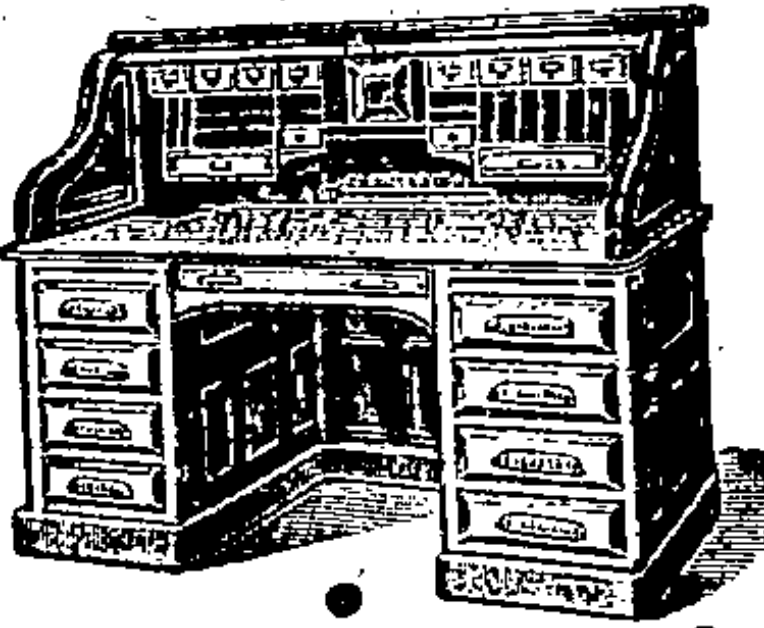
Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

BREVETS D'INVENTION
 Marques et Modèles
OFFICE DESNOS
 Fondé en 1843
G. Chassevent, Ing. E. C. P.
 11, Boulev. de Magenta, **PARIS**
 Recherches et copies de Brevets
 Procès en contrefaçon — Expertises
 Téléphone 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

MEUBLES DE BUREAU
Standard
PARIS
 113, rue Réaumur
 GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
 BIEN FABRIQUÉS

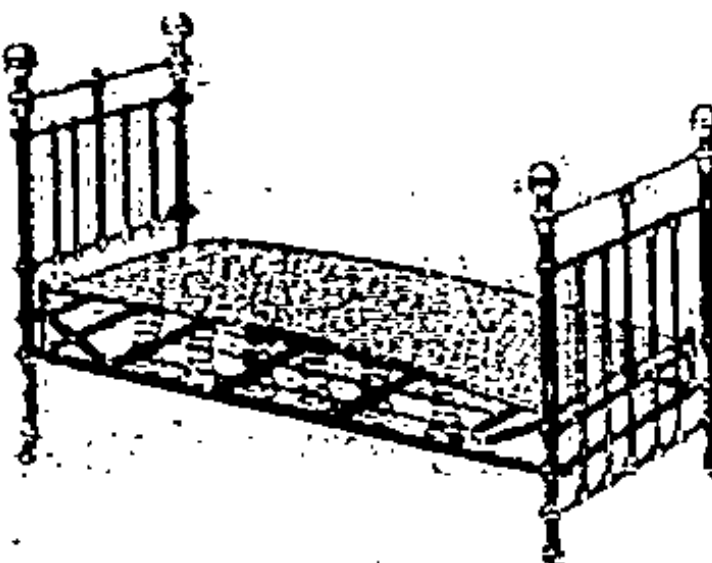



FABRIQUE de STORES
 INTERIEURS ET EXTERIEURS
 TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ
 53, rue des Petits Champs,
PARIS
 TÉLÉPHONE 236.74

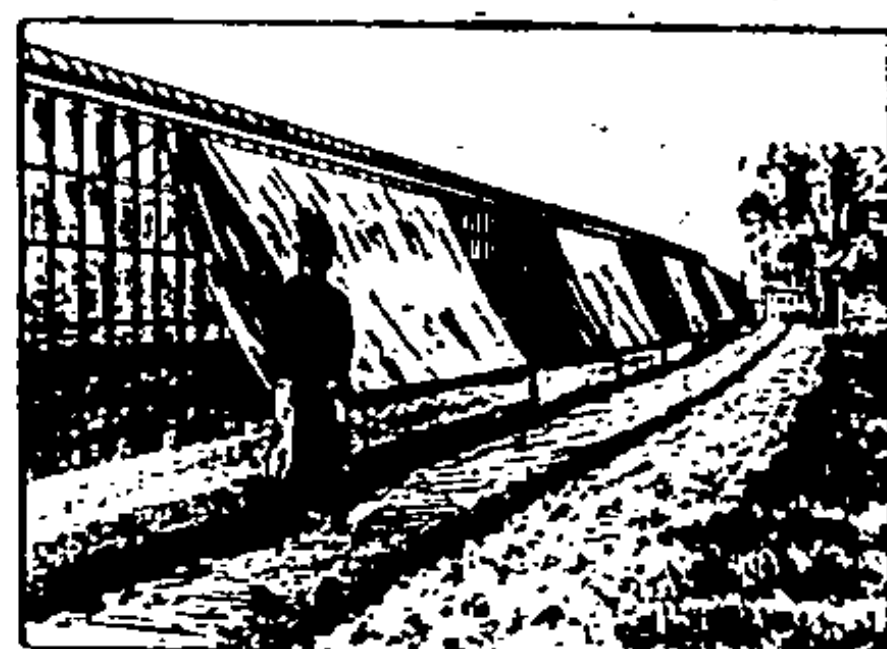
AUT SANS PAREIL
 27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**
 TÉLÉPHONE 919-20

LITS ET SOMMIERS
 MÉTALLIQUES
MATELAS
 EN DUVET DE JAVA



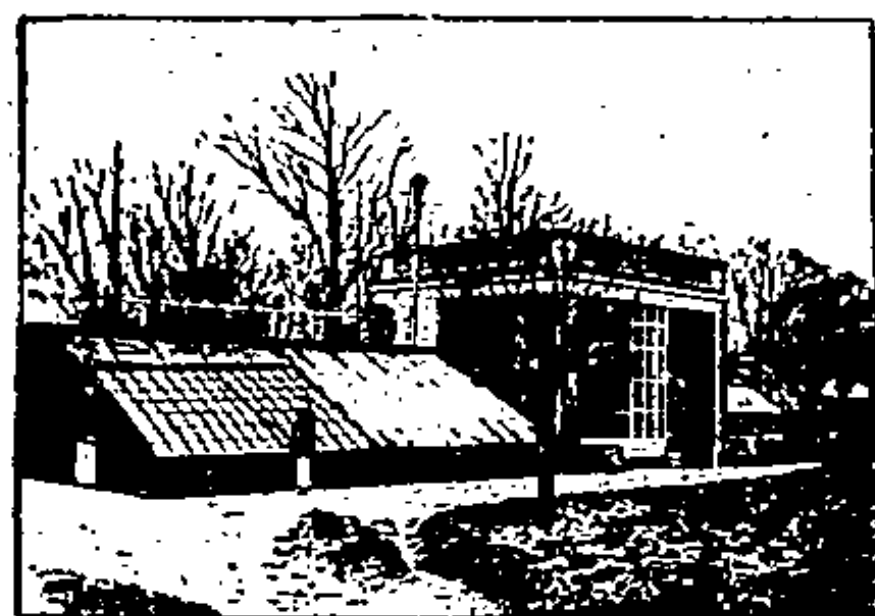
Catalogue envoyé FRANCO sur demande.
 Remise 5 % aux membres de l'Association

POUR VOS JARDINS employez les **Toiles Dufour**
 Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



TOILES A OMBRER
 pour SERRES

La toile donne l'ombrage idéal :
 1° Il est égal partout ; — 2° il se
 place et s'enlève à volonté. Qua-
 lités différentes suivant la nature
 de plantes. — Devis sur demande
 avec toiles prêtes à poser.



Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865
 TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.
27, Rue Mauconseil, PARIS, 1er
 Le rue donne 86, rue Montorgueil.

TOILE-ABRI
 pour ESPALIERS
 (Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
 printemps ainsi que des pluies froides
 encore plus néfastes. Accessoires spé-
 ciaux permettant de coulisser les toiles
 avec rapidité.

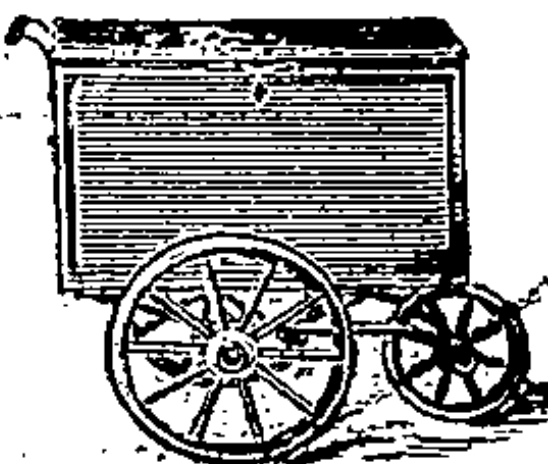


TOILE ENDUITE NOIRE
 Imperméable DUFOUR

en remplacement des paillassons
 Conservation parfaite de la chaleur. —
 Plus économique par sa durée qui
 est d'environ dix ans. — Devis sur de-
 mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
 Catalogue illustré franco.

LE TRI BLOTTO
 LOCATION, ENTRETIEN
 RÉPARATIONS



VENTE TÉLÉPHONE 270.96
 COMMISSION. EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité
 de tous appareils
 d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
 248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
 le plus bref délai.